

7111

REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CHARRIERES
ADMINISTRATIVES

94-414 du 29 AOUT 1994
DECRET N° /MFPRA.DGFP.DGCA.
portant versement, reclassement et nomi-
nation de Monsieur LOUHOUNGOU (Jean
Bernard) Ingénieur des Travaux Agricoles
des cadres de la catégorie A, hiérarchie
II des Services Techniques (Agriculture)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

VISAS:

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la loi n°21/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du
statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n°59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les condi-
tions d'intégrations dans les cadres des catégories B, C, D, E
(actuellement A, B, C, D) des fonctionnaires ;
(/u le décret n°62/130 RF du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n°62/195 du 5 Juillet 1962 fixant hiérarchie
des diverses catégories des cadres des fonctionnaires de la
République du Congo ;
(/u le décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n°62/426 du 29 Décembre 1962 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie A des Services Administratifs et
Financiers ;

D.G.B.

(/u le décret n°67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions des carrières
administratives et reclassements notamment en ses articles 1er et 2 ;
(/u le décret n°72/231/MT-DGT-DELC du 3 Juillet 1972 déter-
minant les niveaux de recrutements dans les catégories et cadres de
la Fonction Publique ;

(/u le décret n°73/143 du 24 Avril 1973 fixant les modalités
de changement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la
République Populaire du Congo ;

(/u le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5 Juillet 1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n°85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et
révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;

(/u le décret n°85/1068 du 10 Septembre 1985 modifiant l'ar-
ticle 2 du décret n°80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des
avancements des agents de l'Etat ;

(/u le décret n°90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets
financiers des avancements, des reclassements, des révisions des si-
tuations administratives et des titularisations ;

(/u le décret n°93/315 du 23 Juin 1993 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n°93/318 du 24 Juin 1993 portant nomination
des membres du Gouvernement ;

(/u le décret n°93/342 du 19 Juillet 1993 portant organisa-
tion des Interims des Ministres ;

(/u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n°730/MFPRA-DGFP-DGCA-SSA du 27 Avril 1993
autorisant Monsieur LOUHOUNGOU Jean Bernard, Ingénieur des Travaux
Agricoles de 1er échelon à suivre un stage de perfectionnement en
Etudes Financières Economiques et Bancaires en France ;

DGCF.

(/u l'arrêté n°102/MFPR.-DGFP-DGCA du 8 Février 1994 portant promotion au titre de l'année 1991 de certains fonctionnaires des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services Techniques (Agriculture - Elevage - Génie Rural) en tête DIAKABANA Prosper ;

(/u la lettre n°0077/MPEP-DGE-DAF-DFP du 17 Août 1993 du Directeur Général de l'Economie au Ministère du Plan, de l'Economie et de la Prospective transmettant le dossier de l'intéressé ;

D E C R E T E

Article 1er : En application des dispositions combinées des décrets n°s 62/426 du 29 Décembre 1962 et 73/143 du 24 Avril 1973 susvisés, Monsieur LOUHOUNGOU Jean-Bernard, Ingénieur des Travaux Agricoles de 5^è échelon Indice 1020 des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services Techniques (Agriculture) en service au Ministère du Plan, de l'Economie et de la Prospective à Brazzaville, titulaire du Diplôme du Centre d'Etudes Financières Economiques et Bancaires Option : Entreprise : Techniques de Gestion et de Direction obtenu en France et versé dans les cadres des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Administration Générale), reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé au grade d'Administrateur des SAF de 4^è échelon Indice 1110, ACC = néant.

Article 2 : /e présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 5 Août 1991, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issu de son stage, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo (JORC) et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 29 AOUT 1994

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement.

Le Ministre de la Fonction
Publique et des Réformes
Administratives.

Général Jacques Joachim YOMBY-OPAYO.

Jean Prosper KOYO.

IMPLICATIONS :

JORC	2
DGFP-DGCA	3
DGCA-BSF	1
LGB	3
DGCF	2
MPEP-D.F	3
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGG/BC	2.-